

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE
DU 17 DECEMBRE 2016**

Réunie

Au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
1, avenue Pierre de Coubertin – 75013 PARIS

Etaients présents :

REPRESENTANTS DES CLUBS

AIN	LEONELLI M. – BOUILLARD C.
AISNE	CAVALLI M. – KANDOUSSI Y.
ALLIER	DULIGNER R. – PAUL R.
ALPES (HAUTES)	NAGEL B.
ALPES DE HAUTE PROVENCE	PAOLETTI F.
ALPES MARITIMES	PERONNET D. - LECOMTE R. - PUVELAND H. - BELFIORE L. -
DUCHAINE X.	
ARDENNES	DEHAS H. – MARTIN O.
ARIEGE	CADENAT J.L.
AUBE	BOUZRAR C. - TRIAY J.M.- BOUZRAR M. – RAYNAUD C.
AVEYRON	BLAISE P. – ALBOUY B.
BELFORT (TERRITOIRE)	SIBRE M.
BOUCHES DU RHONE	DE RANIERI D. – FARRUGIA C. – BARONTINI J-M. – ROLANDO
O. – CAELLES A.	
CALVADOS	BENAZZI A. – DIGNOIRE P. – VASTEL C.
CHARENTE	MECHAIN G. – GUEDJALI J-M.
CHARENTE MARITIME	GEORGEON A. – DJEDDI J.
CHER	BOUCHAIB P. – AKRAM N.
CORREZE	POUPEE J. – FILATRE J-P.
CORSE	FERACCI J-M.
COTE D'OR	PICARD F. – RAVASSAUD R. – PARISOT V.
COTES D'ARMOR	KERGUELEN M.T
DROME ARDECHE	CONDOR A. – LIARD T.
DEUX SEVRES	BRESSY F.
DORDOGNE	LESPINASSE C. – CERDAGNE J-P.
DOUBS	TRUCHI R. - BOBILLIER J-P. – HUG Y.
ESSONNE	DALLERAC F. – LAGAUCHE H. – DEGROUVE C. – TAILLARD S.
– LECINA J.	
EURE	THILLIEZ P. - PAJANIANDY G. – ALVES PIRES A. – GOULE V.
EURE ET LOIR	VAYER A. – BEAUJEAN D.
FINISTERE	BONNET L. - ROUDOT P.
GARD	GOUTTENOIRE C. – ADOLPHE O. – GRAF W.
GARONNE (HAUTE)	COUSINIE T. - DA SILVA L.
GERS	LEZE P.
GIRONDE	LESCALIER J.C. - RIEU P. – GUILLAUD S. – OLIVIE J.
GUADELOUPE	LUTIN E.
GUYANE	CEBRET F.
HAUTS DE SEINE	PERBAL J. – CHENNAF H. – LECAPLAIN G.- PLANA F. –
ELFADALI A.	
HERAULT	SEBBAK F. – DEBACK R.- BERGE S.
ILLE ET VILAINE	GAUTIER C. – GAUTIER G. – GUILLAUME D.
INDRE ET LOIRE	CHEREAU F. – CHEREAU P. – DEMANGEEOT H.
ISERE	LOMBARDI T. – EYSSARD G. – BENALI N. – PHAN NHUAN D.
JURA	PETITJEAN R.
LANDES	SOLER C. – ORTEGA R.
LOIR ET CHER	MARMION C.
LOIRE	DREISSIA B. - GRAS C. – REYMOND J-J.
LOIRE (HAUTE)	LECLAIR A.
LOIRE ATLANTIQUE	CHEVALIER M., PACAUD J.C. – VALENTI F. – BAHOLET M.

LOIRET
LOT
LOT ET GARONNE
MAINE ET LOIRE
MANCHE
MARNE
MARNE (HAUTE)
MARTINIQUE
MAYENNE
MEURTHE ET MOSELLE
MEUSE
MORBIHAN
MOSELLE
NIEVRE
NORD
 LOPEZ M.
NOUVELLE CALEDONIE
OISE
ORNE
PARIS
 – DORE J-C.
PAS DE CALAIS
PUY DE DÔME
PYRENEES (HAUTES)
PYRENEES ATLANTIQUES
PYRENEES ORIENTALES
REUNION
RHIN (BAS)
RHIN (HAUT)
RHONE
 BEZRICHE D.
SAONE (HAUTE)
SAONE ET LOIRE
SARTHE
SAVOIE
SAVOIE (HAUTE)
SEINE ET MARNE
 CONEJO F.
SEINE MARITIME
SEINE ST DENIS
SOMME
TARN
TARN ET GARONNE
VAL D'OISE
 GUERINON J-C.
VAL DE MARNE
VAR
 TRUFFAUT F.
VAUCLUSE
VENDEE
Vienne
Vienne (HAUTE)
VOSGES

DIQUELOU A. – BAILLON P. – DELAS A.
 DELPEYROUX P. – LLAVES P.
 CESARO F. – SIGNAT P.
 CAHIER D.
 BOUILLET P. – BLIN V.
 BOBLIQUE J. M. – GAGNEUR M.
 LEBERT C.
 SORRENTE S.
 MAUNIT X. – GARNIER S.
 VOIRIN J-M. – FLEURANT P. – STANISIERE M.
 MEXIQUE E. – MEXIQUE S.
 CASTIGLIONE P. – METTLER D. – LEBRUN R.
 DIDIER J., BELRHITI C. – BURGER J-B.
 DUCROT R.
 HERNANDEZ J., LEGRAND J.C., KHEZAMI M., VERFAILLIE B. –

VIGNOLES N.
 ABOUBEKER A. – MENARD A. – BAPTISTE C.
 LAFONT G. – CHEMIN C.
 BOULET P. – BOUCHET F. – BASCUNANA M. – GASLONDE J-C.

 MENANT R. - RUQUOIS P. – DANCOISNE D.
 BRECHARD VERGES E. – BLANC S. – GRENIER S.
 BOUDOU P. – DELPRAT S.
 COMET I. – GARCIA F.
 PETIAU J-M. – COSTER F.
 PEPIN A.
 GOETZ J. - DOGAN T. - KNOLL J.- ROEHRIG B.
 MUTLU B. – BAUMANN Y. – LAUFFENBURGER P. –ARSLAN S.
 BRACCHI J. - BOTREL A. – BARBA M. – ACHACHE A. –

HAVEZ J-L.
 DELAYE D. – ZOBERI M.
 PROVOST M. – LHOMMEAU P.
 BRAILLON D. – OZIOL J. – CAPELLI C.
 BUSCEMI S. – AODIA K. – DUMONT G.
 SEGUI F.- CLAUSE C. - PUISSANT D. - SUDORRUSLAN R.-

JOULIN G. – BONNET F. – CLAIN J-P. – CHORFI B. – DENISE D.
 LEPRINCE P. – MURDAY B.
 CASETTA D. – DHERBECOURT P.
 CAUQUIL J.P. – CHIESA M.
 BOSREDON G.
 DERVEAUX P., MOREL J. – DUGAUQUIER X. – PERRIN D. –

MANIEY G.- LEPAON P. – MOREL J-L. – FRIGOUT J. – BANCEL P.
 GUILLOT P. - LARIOS S. - ROSADINI P. – BIDAUT J-Y. -

BOULESNANE A. – ALDEGUER E.
 GAUBARD S. – LAFOSSE P.
 BEZOT M. – GOUIN P.
 DEMAISON D.
 VOIRIN A. – MARCELIN D.

YONNE
YVELINES
FABRE M.

VENET G. – BAUDEL S.
PONTABRI P. – MESLIN E. – CAPELAS A. – BLANCKART J –

Le Secrétaire Général, Monsieur Alcino ALVES PIRES, ouvre l'Assemblée Générale ordinaire et électorale à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux grands électeurs. Il rappelle qu'en 2001 l'Assemblée Générale était constituée de 50 membres comparativement à aujourd'hui ils sont 254 représentants des clubs.

1

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Le Président rappelle que l'ensemble des Fédérations agréées et délégataires ont désormais l'obligation de tenir leur assemblée générale électorale avant le 31 décembre suivant.

La saison 2015-2016 s'est clôturée avec 10 266 licenciés supplémentaires avec un total de 253700 au 31 août 2016. Cette augmentation a été constatée notamment dans le karaté (+5316). Le reste est dû aux disciplines associées. Concernant la saison en cours, nous sommes en augmentation de 6000 licences par rapport à l'année passée à la même période, dont 3000 licences en karaté, et le reste réparti sur les disciplines associées. Il est à remarquer une forte augmentation de la pratique du karaté contact et full contact.

Concernant la situation immobilière de la Fédération, le Président rend hommage à ses prédécesseurs, Jacques DUGUET et Jacques DELCOURT, aujourd'hui disparus, et souligne leur intelligence d'être devenu propriétaire des locaux ce qui a permis de continuer le développement du siège de la fédération. La FFKDA possède actuellement 1000 m² de surface bureautique et de réunion.

Aujourd'hui le prix du m² bureautique a doublé et est estimé à 5000€ (acheté au prix de 2200€/m² en 2006), dû notamment au métro sur la Mairie de Montrouge. L'achat du siège fédéral s'est réalisé en 2006, en contractant un crédit bancaire de 1 300 000 €. En 2017, il reste 4 ans pour couvrir nos engagements.

Concernant le Centre National d'Entraînement de Castelnau-le-Lez, occupé depuis 3 ans, le Président rappelle que le projet de construction a été réalisé en partie grâce au CNDS et à la Région Languedoc Roussillon. La Fédération a également contracté un crédit bancaire de 1 300 000 € sur 15 ans, dont le remboursement équivaut au montant du loyer qui était consenti pour les anciens locaux.

Concernant la situation internationale, le Karaté est rentré dans l'ère olympique et compte y rester. Le président rappelle que le 13 septembre 2017, sera désignée la ville hôte des Jeux Olympiques 2024. La Fédération est partenaire de Paris 2024 et

a versé une contribution de 50 000 euros pour l'aide à la promotion de Paris 2024. Pour Tokyo 2020, le Karaté aura le statut de sport additionnel ce qui signifie que les médailles du Karaté seront ajoutées au quota des médailles dans le classement général par nation. Le Président rappelle que le 14 septembre 2017 à Lima, suite au vote désignant la ville hôte des Jeux Olympiques 2024, se tiendra le vote relatif aux sports qui pourront intégrer le programme définitif des Jeux Olympiques. Ce vote se fera sport par sport.

Concernant le découpage territorial, la Fédération a pris la décision de créer des ligues régionales mais de ne pas abandonner les zones interdépartementales contrairement à d'autres fédérations qui ont opté pour des processus de fusion-création ou fusion-absorption. La réforme territoriale impose un principe de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale. La fédération va donc créer 8 ligues régionales (Ligue régionale des Hauts de France ; Ligue régionale Grand Est ; Ligue régionale Bourgogne- Franche Comté ; Ligue régionale d'Ile de France ; Ligue régionale d'Auvergne Rhône Alpes ; Ligue régionale de Provence Alpes Côte D'Azur (PACA) ; Ligue régionale d'Occitanie ; Ligue régionale de Nouvelle Aquitaine) qui seront mises en place entre janvier à mars 2017, afin qu'elles puissent déposer leurs dossiers de demande de subvention concernant le CNDS auprès de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, ainsi que le dossier de demande de subvention au Conseil Régional. Ainsi, sur le plan de l'organisation fédérale, les anciennes ligues deviennent des zones inter départementales. Le découpage territorial créé ainsi une organisation fédérale à 3 étages : comité départemental, zone interdépartementale, ligue régionale.

Concernant le logiciel de compétition, la fédération utilise 2 systèmes (l'ancien Arty-media et le nouveau Wyniwyg). Le nouveau développement d'Arty-media permet aux départements les plus modestes de continuer à utiliser les K-TOP pour l'organisation des compétitions tout en bénéficiant de l'inscription en ligne. 28 ligues font leurs inscriptions en ligne pour leurs compétitions, dont 14 qui utilisent le nouveau logiciel Wyniwyg.

Concernant l'organisation des stages, les départements qui doivent impérativement s'inscrire lors de la réunion annuelle des Présidents de départements début septembre afin de constituer un calendrier pour la saison prochaine.

Concernant les disciplines associées :

- Les Arts Martiaux Vietnamiens (les traditionnels et le Vovinam) ont connu une légère baisse dans le nombre de leurs licenciés pour la saison 2015/2016.
- Le Wushu : le Président fait un bref rappel de l'historique du Wushu.

Concernant les assises régionales du karaté, elles permettent des rencontres privilégiées entre présidents, professeurs, instances dirigeantes et la fédération et des organes déconcentrées et sont un moment d'échange sur différents sujets.

Pour faire taire les différentes rumeurs sur la gestion de la fédération, le Président fait mention du jugement du 13 décembre 2016 du Tribunal de Grande Instance de Paris reconnaissant l'association MULTICONTROLES « *entièrement responsable envers la FFKDA de l'ensemble des conséquences dommageables du redressement notifié le 23 avril 2015 à cette dernière par l'URSSAF* » et « *condamnant en conséquence solidairement cette association et Mme VIOLETTE, sa Présidente, au paiement des sommes suivantes :*

- 126 779 euros à titre de remboursement des causes du redressement ;
- 50 000 euros à titre de dommages-intérêts complémentaires ;
- 5 000 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile. »

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'il a reçu les Inspecteurs généraux du Ministère des Sport à la fédération, qu'il a mis à disposition l'ensemble des documents sollicité et qu'il attend sereinement leur rapport qui aurait dû sortir le 15 décembre 2016.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport moral du Président.

2

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2016

En l'absence de remarque et après en avoir délibéré, l'assemblée générale, adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2016.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation : Alcino ALVES PIRES

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Les représentants des clubs,
Les membres du Conseil d'Administration,
Chers collègues,
Chers amis,

Compte tenu du fait que cette année, l'Assemblée Générale est Ordinaire mais aussi Elective, je vais vous exposer le compte rendu des activités du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif de la saison 2015/2016, le plus simplement possible.

Vu les nouvelles charges de travail, avec le développement du Karaté, des nouvelles disciplines et l'augmentation des clubs et des licenciés, nous avons renforcé nos équipes, salariés et cadres. Nous sommes aujourd'hui, une quarantaine de salariés et 18 cadres à temps plein.

Les événements exceptionnels que sont l'OPEN de Paris et les championnats d'EUROPE à Montpellier, ont nécessité une très forte mobilisation de nous tous. Une fois de plus, nous avons démontré à nos collègues internationaux et athlètes des autres pays notre « savoir-faire ». Nos dirigeants, licenciés et bénévoles, c'est-à-dire, « vous » ... ont encore répondu présents en venant nombreux à ces manifestations, ce dont nous vous remercions.

Pendant la saison 2015/2016, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois, le bureau exécutif 8 fois avec en plus l'organisation régulière de réunions de travail hebdomadaires.

Voici quelques exemples pour illustrer les réflexions, décisions prises et actions menées par le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif, sur les plans administratif, sportif et de gestion, et ce dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de nos services :

- Larges réflexions et prise de décisions sur les nouveaux statuts et règlements intérieurs de la Fédération, des Ligues Régionales, des Zones Interdépartementales et des Comités Départementaux. Au total, 4 Statuts, 4 Règlements Intérieurs ont été élaborés. Ce travail a duré plus d'un an, avec le concours d'un cabinet d'avocats, du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif,... ces propositions ont toutes été votées ensuite à l'unanimité par le Conseil d'Administration ;
- Préparation des travaux à présenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Septembre à Montpellier, où toutes les propositions ont été adoptées à l'unanimité, sauf une abstention, uniquement sur les Statuts Types et le Règlement Intérieur des Départements. A noter que la quasi-totalité des représentants des clubs était bien présente ;

- Larges échanges concernant le découpage géographique national et réflexions sur les propositions du CNOSF et du ministère ;
- Mise en place de la cotisation fédérale. Les réunions organisées suite à la dernière assemblée générale ordinaire ont confirmé la mise en place de la cotisation fédérale et sa mise en application au 1^{er} septembre 2016.
- Suivi des activités de la boutique fédérale et de son évolution ;
- Réflexions sur la revue fédérale et mise en place d'une version électronique appelée « le Mag » en remplacement de « l'officiel karaté magazine » ;
- Suivi financier à chaque réunion du Conseil d'Administration et du Bureau ;
- Suivi régulier du budget 2015/2016 ;
- Adoption du budget prévisionnel à présenter à l'Assemblée Générale 2015/2016 ;
- Compte rendu et avis du Commissaire aux Comptes ;
- Préparation et adoption des résolutions à voter à l'Assemblée Générale ;
- Gestion du patrimoine immobilier de la Fédération et son évolution : le siège de Montrouge, le local de la rue de Gentilly et le CNE de Montpellier.
- Organisation des Championnats d'Europe à Montpellier ;
- Organisation et mise en place de l'Open de Paris, « Premier League », durant lequel 2 observateurs du C.I.O. ont été présents ;
- Discussions sur la création éventuelle d'un comité national du WUSHU, afin qu'ils deviennent plus indépendants ;
- Evolution du Krav-Maga, propositions de développement et animations ;
- De nombreux et constructifs échanges concernant les activités des Arts Martiaux Vietnamiens ;
- Discussions sur le développement et animations concernant le Light Contact, Full Contact, semi Contact et Karaté Contact, leur positionnement au sein de la FFKDA. Avec l'augmentation très sensible du nombre de compétitions, une nouvelle restructuration s'avère indispensable ;
- Dossiers contentieux ;
- Commissions de disciplines ;

Ce sont là quelques exemples des sujets traités, sans oublier les autres activités, menées par les différentes commissions, telles que ...

- La Commission d'arbitrage Karaté,
 - 25 compétitions organisées ayant générées 1349 convocations.
 - 1821 Arbitres ont été recensés au niveau National, dont 252 arbitres et juges Nationaux et 19 arbitres Internationaux et Mondiaux.
 - 2 juges mondiaux sont venus grossir les rangs : Franck CHEREAU et Jean-Marie GRANOUILLET
 - Le suivi et l'encadrement par 2 de nos Elus (Raphaël ORTEGA et Hervé PUVELAND) des Arbitres Français au Niveau International et Mondial.

- La thématique de la saison 2015-2016 était ... "Confiance et Responsabilité"
- La CNA a mis en place une Formation et un Contrôle Continu des connaissances pour tous les arbitres Nationaux début septembre. A cela il faut ajouter toutes les autres disciplines, ce qui double les chiffres que je viens de vous annoncer.
- La commission sportive,
 - avec l'augmentation constante du nombre de compétitions d'une saison sur l'autre, la charge de travail est en constante augmentation. Malgré cela, la mise en place et le suivi des compétitions conserve un niveau de qualité identique.
- La commission du karaté scolaire et universitaire,
 - la fédération poursuit une étroite collaboration avec la FFSU ET L'UNSS.
 - Le groupe de travail mixte, ffkda/Usep s'est mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises sur l'année 2016.
- La commission médicale.
- La commission féminine.
- La commission financière.
- La commission des distinctions fédérales,
 - Pour la saison 2015/2016, 33 médailles d'or, 14 médailles d'argent et 19 médailles de bronze ont été délivrées.
- Le suivi des dossiers concernant les projets de constructions des dojos et l'attribution de subventions auprès du CNDS.

Comme vous le savez, en début d'Olympiade, le Président a confié à chaque membre du Bureau Exécutif des responsabilités bien précises.

Ces missions ont nécessité un investissement personnel important et permanent. Elles nécessitent un réel engagement et imposent une responsabilité devant le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Pour remplir au mieux ces missions, chaque élu doit assurer une présence minimale comprise entre 2 et 4 jours par semaine au siège de la Fédération. (Sans parler des présences aux compétitions...).

Et bien sûr, comme d'habitude, sans parler du Président, car lui comme chacun le sait, c'est 7/7 jours et ceci tout les jours de l'année.

Voici quelques exemples des missions des membres du Bureau Exécutif :

Le Département de la Communication Fédérale n'a cessé d'évoluer et de s'adapter tout au long de ces dernières années et compte aujourd'hui 5 axes majeurs de « prospective et développement » :

1. « Le Digital » ... La FFKDA s'est engagée dans un programme visant à intensifier sa présence sur l'ensemble des réseaux sociaux. Les moments forts en termes

d'audience ont été l'Open de Paris, les championnats d'Europe de Montpellier et bien évidemment le Karaté Olympique.

2. « Le Print » ... Avec la Campagne de Rentrée et la réalisation de 45 Affiches ... toutes Disciplines confondues.
3. « L'évènementiel » ... Avec la production des Supports de Communication pour l'habillage des Compétitions Nationales et Internationales et la réalisation de Reportages en « Live » afin de susciter l'intérêt et permettre au plus grand nombre de suivre l'ensemble de nos Evènements.
4. « La Presse » ... Avec la rédaction d'une vingtaine de Communiqués et l'annonce concernant le « Karaté Olympique », ainsi que l'organisation d'une conférence de presse avec une vingtaine de journalistes et une dizaine d'athlètes de l'équipe de France.
5. « Le Web » ... Avec la réalisation de 3 Nouveaux Sites Internet (eurokarate2016 qui a été réalisé entièrement en interne, la « boutique Fédérale » et « Le Mag" qui remplace depuis le 22 novembre 2016 la version papier de l'Officiel Karaté Magazine). Il est à noter que depuis l'arrêt de la plateforme « AdmiSite », 84 Sites ont été hébergés par la Fédération (32 pour les ligues et 52 pour les comités départementaux).

Le Département Communication s'efforce d'avoir une écoute attentive des besoins Fédéraux afin d'assurer la meilleure Promotion pour l'ensemble de nos Disciplines.

Le Chargé de Mission, Raymond RAVASSAUD, gère quant à lui, la formation du personnel Fédéral sur les 2 sites de Paris et Montpellier. Il négocie les conventions avec l'hôtellerie (remise conventionnelle mensuelle), les restaurants référencés par la FFKDA, les achats de fournitures et il en contrôle les affectations. Il reçoit les offres d'autres prestataires éventuels souhaitant travailler avec la Fédération (Ex : organisme de formation, prestataires fournitures bureautique, etc....) et assure le suivi du contrôle des véhicules (entretien, contrôle technique, etc....)

Le Service des Licences et des Affiliations, avec Yves Bui XUAN, est devenu progressivement le « service client » des clubs pour les conseiller et les aider dans les procédures d'affiliations, de gestion de leurs espaces licenciés et pour toutes questions relatives à la comptabilité dans GOAL.

La saison écoulée a été l'année d'un nouveau record du nombre de licences enregistrées puisque pour la 1ère fois, nous dépassons les 250 000 licences (253 700 exactement).

Dans le même temps, le nombre de licences prises en ligne continue de progresser et atteint un pourcentage à partir duquel il convient désormais de s'interroger sur sa généralisation.

La base de données GOAL est aujourd'hui un outil indispensable à tous les échelons de la fédération. Cette base de données est en continuelle évolution et des nouveautés seront très prochainement mises en service.

Concernant les Assises Régionales du Karaté, le bilan de la mandature écoulée peut être qualifié de « succès » avec 18 ligues visitées et surtout une rencontre toujours très appréciée entre le Président, les élus et les professeurs.

Le Trésorier Général, Philippe BOULET, va vous commenter ensuite le rapport financier.

Voilà en quelques lignes un résumé non exhaustif de nos activités.

Notre Fédération continue à évoluer et progresser. Cette progression ne serait pas possible sans l'implication et la passion de vous tous. Vous êtes les maillons indispensables de cette réussite.

Je me permets de rappeler de nouveau, que le fait de rentrer aux Jeux Olympiques ne diminue d'aucune sorte notre philosophie dans la pratique traditionnelle de nos Arts Martiaux et du Karaté en particulier.

Le Président vous a fait un large compte rendu de son engagement dans les actions et objectifs qu'il a piloté avec sa passion habituelle. Il n'a pas voulu être plus long, mais son implication et sa ténacité ont été la clé de notre évolution, aussi bien, nationale qu'internationale.

Pour conclure, notre Fédération est installée, aujourd'hui, sur une nouvelle voie porteuse d'une identité respectueuse des objectifs et des missions de service public qui nous ont été confiées par notre Ministère de tutelle.

Le Bureau Exécutif, le Conseil d'Administration et moi-même, avons été très honorés de vous représenter tout au long de cette Olympiade et heureux de participer ainsi à la consolidation de notre édifice Fédéral.

Le rapport du Secrétaire général, est adopté à l'unanimité.

4

RAPPORT DU TRESORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION, ET PRESENTATION DES COMPTES

Présentation : Philippe BOULET

Chers représentants des clubs.

Nous avons dans ce rapport, réuni tous les éléments et faits significatifs nécessaires à la compréhension de l'activité de la saison 2015/2016, pour la partie financière.

Ce rapport évoque successivement :

- Les ressources de la fédération ;
- Leurs utilisations ;
- La situation patrimoniale au 31 aout 2016 ;
- La situation financière.

Les comptes 2015/2016 ont été établis par le service comptabilité de la fédération et certifiés par un Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que tous les documents financiers, dont la communication est prévue par la loi et les règlements, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

La clôture de l'exercice 2015/2016 fait ressortir un résultat positif de 477 983 euros.

I – Faits et événements marquants

Nous constatons une augmentation, pour un volume d'environ 10 300, des licences pour la saison 2015/2016 (soit +370 K€).

Le résultat de l'exercice s'élève à 477 983 euros.

La fédération a organisé les championnats d'Europe de Karaté à Montpellier en mai 2016.

Nous avons effectué un changement de méthode dans la comptabilisation des licences qui a un impact de présentation sur le compte de résultat. Précédemment le compte utilisé était le 706 qui correspondait à des ventes prestations de services. Maintenant nous utilisons le compte 756 autres produits.

II – Activité

Activité globale	2015/2016	2014/2015	Evolution
Ressources associatives	10 869 597 €	10 090 457 €	+7,5%

Ventes de marchandises	456 026 €	418 928 €	+8,9%
Prestations vendues	717 608 €	428 815 €	+67,3%
Produits de fonctionnement	12 043 231 €	10 938 200 €	+9,9%

Ressources associatives :

Les ressources associatives comprennent les licences, les subventions, les reprises de provisions et les transferts de charges.

Cette année la subvention du ministère des sports est inférieure à celle de l'année dernière. Le montant de 60 000 euros pour le haut niveau Wushu n'a pas été obtenu, nous avons reçu 30 000 euros.

Les licences ont progressé de 5 000 environ pour le karaté ainsi que pour les disciplines associées 5 000 environ (dont 3 000 pour le Wushu)

Ventes de marchandises :

Elles contiennent les ventes de : boutique, passeport et revue. L'impact des ventes de la boutique officielle qui a vendu des produits « Championnat d'Europe », a permis d'égaliser le chiffre d'affaires de l'année précédente +4 K€ (total CA).

De plus les ventes de passeports et de cartes « ceinture noire » sont en augmentation cette année, 45 K€ environ.

Prestations vendues :

Il s'agit des recettes de billetterie, parrainage, partenariat et de stage.

La hausse de 300 K euros est principalement due aux recettes de billetterie du championnat d'Europe 103 K€ et à la hausse du parrainage +105K€ (dont 35 K€ pour le championnat d'Europe).

III – Ressources associatives

Ressources associatives	2015/2016	2014/2015	Evolution
Subventions obtenues	1 158 127 €	891 835 €	+29,9%
Cotisations des adhérents	9 134 888 €	8 514 296 €	+7,3%
Produits divers de gestion courante	3 955 €	1 473 €	+168,5%
Transferts de charges	445 373 €	681 687 €	-34,67%
Reprises de provisions	109 255 €	1 166 €	+9 260,1%
Autres produits de gestion	21 955 €	0 €	
Total des ressources	10 869 597 €	10 090 457 €	+7,7%

Subventions obtenues :

Ce poste est composé principalement du montant de la subvention MJS rapportée à la saison sportive soit 819 794 euros dont 135 000 euros d'aides aux athlètes.

Le montant de la subvention attribuée par le ministère de la jeunesse et des sports (MJS) au titre de l'année 2016 est de 667 580 euros. Elle est en diminution, notamment par la baisse de la subvention haut niveau Wuhu de 60 000 à 30 000 euros

Les subventions obtenues pour le championnat d'Europe sont de 315 000 euros, dont 150 000 euros de la région Languedoc-Roussillon et 115 000 euros du CNDS.

Cotisations adhérents :

Les recettes des licences ont augmenté de 7,3 % notamment grâce au karaté + 5 000 licences, et aux disciplines associées + 5 000 licences (dont 3 000 pour le Wushu).

Le nombre de licences pour la saison 2015/2016 s'établit à 253 700 contre 243 434 l'année précédente.

Transferts de charges :

Ils sont en baisse suite au reclassement comptable de présentation (en exceptionnel) de la reprise de la subvention RISO.

Leur composition est principalement de 188 K€ de refacturations diverses d'exploitation et de 232 K€ de refacturations liées au championnat d'Europe.

IV – Synthèse des charges d'exploitation

Synthèse des charges d'exploitation	2015/2016	2014/2015	Evolution
Charges de fonctionnement	8 952 025 €	7 725 360 €	+15,9%
Impôts et taxes	214 801 €	147 152 €	+46%
Charges de personnel	1 818 015 €	1 972 456 €	-7,8%
Dotations aux amortissements	611 061 €	566 234 €	+7,9%
Dotations aux provisions	0 €	122 644 €	-100,0%

Charges de fonctionnement :

Une hausse significative des charges de fonctionnement par rapport à l'année précédente de 1 227 K€, est principalement due aux dépenses pour l'organisation du championnat d'Europe dont :

- Location de l'Aréna 396 K€
- Privatisation du Belambra 246 K€
- Sous-traitance organisation 92 K€

La hausse des déplacements des arbitres +186 K€ est expliquée par la hausse du nombre de compétitions (Notamment pour le karaté contact et les disciplines associées)

Le reclassement comptable de présentation dans un compte 65 « autres charges de gestion », des aides personnalisées (196 K€) et des primes sur résultat (116 K€), est en partie responsable de cette hausse.

Les autres charges de gestion sont principalement composées des subventions et aides versées aux ligues et départements (1 298 K€), des aides personnalisées et des primes versées aux athlètes (312 K€).

Impôts et taxes :

Nous avons payé cette année des taxes d'aménagement (55K€) pour la création d'une salle de réunion suite au rachat du vide situé sous l'actuelle.

Charges de personnel :

Elles sont en baisse suite au non remplacement du responsable de la boutique et d'un membre de la comptabilité.

Dotations aux amortissements :

Les dotations sont en progression par l'activation des divers investissements réalisés par la fédération, dont la salle de réunion du CNE.

Dotations aux Provisions :

Aucune provision n'a été constatée cette année.

V – Détail des charges de fonctionnement

Charges externes (détail)	2015/2016	2014/2015	Evolution	
Achat de marchandises	314 558 €	260 421 €	+54 137 €	+20,8%
Variation de stock	-62 958 €	19 112 €	-82 070 €	-429,4%
Achats de matières premières et autres appro		10 968 €	-10 968 €	-100,0%
Fournitures consommables	551 444 €	401 158 €	+150 286 €	+37,5%
Sous-traitance	233 719 €	90 789 €	+142 930 €	+157,4%
Locations, Charges locatives	1 026 304 €	939 776 €	+86 528 €	+9,2%
Entretien, Réparations	221 112 €	204 709 €	+16 403 €	+8%
Primes d'assurance	348 730 €	333 529 €	+15 201 €	+4,6%
Personnel extérieur	170 329 €	120 037 €	+50 292 €	+41,9%
Intermédiaires et honoraires	264 752 €	189 509 €	+75 243 €	+39,7%
Publicité	328 952 €	274 288 €	+54 664 €	+19,9%
Transports	65 784 €	47 316 €	+18 468 €	+39%
Déplacements, Réception	3 111 151 €	2 605 280 €	+505 871 €	+19,4%
Frais postaux, Télécom.	237 617 €	258 586 €	-20 969 €	-8,1%

Frais bancaires	26 994 €	23 742 €	+3 252 €	+13,7%
Autres services extérieurs	71 444 €	54 182 €	+17 262 €	+31,9%
Autres charges	2 042 093 €	1 891 958 €	+150 135 €	+7,9%
TOTAL	8 952 025 €	7 725 360 €	+1 226 665 €	+15,9%

PRINCIPALES VARIATIONS

Fournitures et consommables :

Le poste a augmenté de 37,5%. Les achats de petits équipements, de consommables (ex : moquettes), de tatamis etc... pour le championnat d'Europe sont à l'origine de cette hausse.

Sous-traitance :

Une partie de l'organisation et de l'installation du championnat d'Europe a été confié à la société Ev3nt ainsi qu'à l'aréna de Montpellier. L'utilisation de ces sous-traitants explique ce surcoût par rapport à la saison précédente.

Déplacements et réceptions :

La plus forte hausse des charges de fonctionnement est due à ce poste. Elle a pour origine les déplacements des arbitres qui ont augmenté de 186 K€ et l'organisation du championnat d'Europe, dont l'hébergement (242K€) qui a été refacturé aux différentes délégations participantes.

VI – Social

Synthèse des charges de personnel	2015/2016	2014/2015	Evolution
Salaires bruts	1 338 470 €	1 515 850 €	-11,7%
dont aides personnalisées et primes (reclassées en 15/16)		249 840 €	
Charges sociales	479 545 €	456 235 €	+5,1%
Taux de charges sociales	35,6%	29,88%	5,70
Intérimaires	170 329 €	120 037 €	+41,9%

Salaires bruts :

La baisse de 177K€ fait suite au reclassement de présentation des aides personnalisées pour les sportifs de haut niveau dans un autre compte, car il ne s'agit pas de salaires. Sans cet impact le poste est stable.

Charges sociales :

Leur hausse est due au volume des salaires soumis au forfait social. Le taux de charges appliqué augmente au fur et à mesure que la base de salaire se rapproche du SMIC.

Taux de charges :

En enlevant l'impact du reclassement des aides personnalisées le taux de charge varie d'environ 2% et reste stable.

Bénévoles :

Les bénévoles représentent au cours de la saison 7.254 heures de travail qui se décomposent comme suit :

153 bénévoles au Championnat d'Europe : 4.837 heures

Les membres du Bureau Exécutif : 1.937 heures

Les membres du Conseil d'Administration : 480 heures.

Cadre d'état :

Les cadres techniques mis à disposition de la Fédération sont au nombre de 18 pour une valeur, en 2016, de 1.033.500 €.

VII – Résultat financier

Résultat financier	2015/2016	2014/2015	Evolution
Charges financières	68 601 €	75 779 €	-9,5%
Produits financiers	16 882 €	18 125 €	-6,9%
Résultat	-51 719 €	-57 654 €	-10,3%

Charges financières :

Les intérêts des emprunts sont responsables de la baisse des charges financières ce poste devrait continuer de baisser. Au fur et à mesure des remboursements, la part des intérêts d'emprunt diminue.

VIII – Résultat exceptionnel

Résultat financier	2015/2016	2014/2015	Evolution
Charges exceptionnelles	568 216 €	243 359 €	+133,5%
Produits exceptionnels	650 589 €	98 728 €	+559,0%
Résultat	82 373 €	-144 631€	+156,9%

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont composées presque exclusivement de reclassements de présentation concernant des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs 290 K€ et le paiement du contrôle URSSAF 198 K€.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels sont composés presque exclusivement de reclassements de présentation concernant des produits exceptionnels sur exercices antérieurs 338 K€ et de la reprise de provision du contrôle URSSAF 198 K€.

IX – Bilan

Bilan	2015/2016	2014/2015	Evolution
Immobilisations	6 368 611 €	6 213 673 €	+2,5%
Stocks	252 510 €	175 859 €	+43,6%
Acomptes versés	18 928 €	221 303 €	-91,4%
Créances usagers	165 736 €	210 917 €	-21,4%
Autres créances	1 103 924 €	427 741 €	+158,1%
Trésorerie	451 938 €	1 053 243 €	-57,1%
Total (Actif)	8 361 647 €	8 302 736 €	+0,7%
Fonds associatifs	4 430 913 €	3 980 583 €	+11,3%
Provisions		315 826 €	
Dettes financières	1 796 900 €	1 890 189 €	-4,9%
Acomptes reçus	72 €	130 €	-44,6%
Dettes fournisseurs	1 434 473 €	1 016 637 €	+41,1%
Autres dettes	699 289 €	1 099 371 €	-36,4%
Total (Passif)	8 361 647 €	8 302 736 €	+0,7%

ACTIF

Immobilisations :

Cette année est marquée par des investissements important +828 K€ qui comprennent :

L'achat de 5 véhicules (dont 2 en remplacement suite à un vol) 146 K€.

Le développement de sites internet fédéraux 47K€

L'Aménagement du local à usage de bureau situé 12 rue Danton pour 243 K€.

Nous avons également procédé à des sorties d'immobilisations concernant des mises aux rebus qui n'avaient pas été constatées depuis quelques années pour un montant de 719 K€.

Stocks :

Contrairement à l'année précédente la commande de pré-saison a été livrée avant la fin de la saison sportive.

La hausse est due également à la mise en place de la « gamme arbitre » pour les disciplines associées.

Acomptes versés :

Les acomptes de l'année précédente sont ceux versés pour l'organisation du championnat d'Europe à Montpellier.

Créances usagers :

Elles sont en baisse.

Autres créances :

Ce poste est en forte hausse. Des subventions pour le championnat Europe 200 K€ et celle de la MJS 334 K€ n'ont pas été reçues à la clôture.

Trésorerie :

La baisse de trésorerie est due aux investissements réalisés cette année, à l'organisation du championnat d'Europe et aux retards des encaissements de subventions.

Cette année nous n'avons pas utilisé les découverts autorisés que nous avons contractés auprès de nos établissements bancaires.

PASSIF

Fonds associatifs :

Le résultat de cette année 477 K€ explique la variation du poste fonds associatifs.

Provisions :

Les provisions URSSAF de 198 K€ et litiges sociaux de 90 K€ ont été repris.

Il n'y a pas de litige à provisionner cette année.

Dettes financières :

Elles sont en baisse. La part du capital remboursé est plus importante à mesure que la part des intérêts baisse.

Cette année nous avons contracté un nouvel emprunt de 100 K€ qui a pour objet de réaliser des travaux d'aménagement de bureaux et d'une salle de réunion au 12 rue Danton.

Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs sont en forte hausse, beaucoup d'entre elles, cette année, avaient une échéance postérieure à la clôture.

Autres dettes :

Ce poste a fortement baissé à cause de la subvention RISO (1.100 K€) qui est étalée sur 3 ans (en produits constatés d'avance). Chaque année une part de ce produit est constatée ce qui a pour conséquence de diminuer les « autres dettes ».

X – Perspectives d'avenir

Après la confirmation par le CIO de la présence du karaté aux jeux olympiques de Tokyo qui auront lieu en 2020, la fédération se prépare à une nouvelle ère. Nous espérons de cette reconnaissance internationale une progression significative du nombre de licence.

La révision du budget 2016/2017 ainsi que la présentation du budget 2017/2018 seront détaillé dans le document « présentation budgétaire ».

Une révision a été faite en modifiant le nombre de licences prévue de 240 000 à 248 000.

Pour les dépenses, le poste « organisation nationale » a été revu de + 161 K€, les charges de fonctionnement ont été revues de 62 K€ et le poste « charges » de 51 K€

Le résultat prévu de 252 500 € s'établit à 132 500 € pour les deux saisons à venir.

XI – Evénements post clôture Néant

XII – Comparaison réel et budget 2015/2016

Produits	Budget 2015/2016	Réalisé 2015/2016	Evolution
Licences	8 640 000 €	9 134 746 €	5,73%
Manifestations	169 000 €	147 650 €	-12,63%
Stages formations grades	192 000 €	215 490 €	12,23%
Passeports boutique	391 000 €	469 985 €	20,20%
Subventions	889 000 €	821 127 €	-7,63%
Partenariats	130 000 €	175 087 €	34,68%
Exceptionnel	20 000 €	45 587 €	127,93%
Financier	15 000 €	16 882 €	12,55%
Ch europe	1 110 500 €	762 940 €	-31.30%
Total	11 556 500 €	11 789 494 €	2,02%

Produits:

Les produits ont été supérieurs aux prévisions de 2,02 %.

La prévision du nombre de licences était prudente (240 000). La réalité a été bien supérieure à nos attentes (253 700). Soit une hausse de 494 K€.

Il en est de même pour les prévisions des ventes de la boutique et des passeports qui ont réalisés des ventes de 79 K€ supérieur au budget.

Le championnat d'Europe n'a pas atteint les objectifs fixés. Les produits sont en recul de 298 K€.

Les ventes de billets ont été inférieures aux prévisions de 10 K€ les recettes de mécénat de 104 K€, les refacturations d'hébergements de 40 K€ et les subventions de 60 K€. Tous ces objectifs non atteints expliquent ces écarts.

De la même manière les charges budgétées, pour le championnat d'Europe n'ont pas toutes été utilisées (-111K€).

La part fédérale, pour le championnat d'Europe, s'établit à 451 K€ (pour 304 K€ voté lors de la précédente assemblée générale).

Il est à noter que nous avons signé un partenariat de 30 K€ avec le crédit mutuel.

Charges administratives : Les charges dépassent les prévisions de 2,38 %.

Charges Administratives	Budget 2015/2016	Réalisé 2015/2016	Evolution
Services	1 187 500 €	1 052 784 €	-11,34%
Fonctionnement	344 500 €	381 205 €	10,65%
Charges	769 000 €	801 488 €	4,22%
Gestion financière	100 000 €	95 328 €	-4,67%
Achats	419 000 €	313 852 €	-25,09%
Promotion fédérale	380 000 €	472 026 €	24,22%
Elus et commissions	339 000 €	353 486 €	4,27%
Exceptionnelle	31 000 €	34 264 €	10,53%
Amortissement	70 000 €	48 888 €	-30,16%
Total	3 640 000 €	3 553 321 €	-2,38%

Achats :

Cette année les charges administratives ont été bien maîtrisées dans leur ensemble. Cependant il est à noter que le budget la promotion fédérale a été dépassé de 92 K€. Ce dépassement est lié au championnat d'Europe et à sa communication.

Charges Sportives	Budget 2015/2016	Réalisé 2015/2016	Evolution
Haut niveau	2 728 000 €	2 298 912 €	-15,73%
DTN	544 000 €	520 856 €	-4,25%
Organisation nationale	1 827 500 €	2 115 845 €	15,78%
Formation & autres	486 500 €	486 539 €	0,01%
Aides ligues	1 339 000 €	1 282 541 €	-4,22%
Disciplines ass./karaté jutsu	954 500 €	1 053 494 €	10,37%
Total	7 879 500 €	7 758 188 €	-1,53%

Charges sportives :

Baisse de 1,53 % des charges sportives.

Elle est composée de trois variations importantes :

- l'organisation nationale impacte fortement la variation des charges sportives + 288 K€.

Le nombre plus important de manifestations sportives (compétitions) explique l'augmentation des frais de déplacements des arbitres (+186 K€).

- le budget du WUSHU a été dépassé de 152 K€. Il a été compensé par la subvention haut niveau reçue du ministère à hauteur de 30 K€.

- le budget du haut niveau n'a pas été atteint (-430K€) cela s'explique en grande partie par les charges non réalisées lors d'évènements internationaux.

XIII – Résultats par secteur

Le résultat de 477 983 € se décompose en 2 secteurs :

Le non soumis fiscalement pour : 773 688 €

Et le soumis pour : - 295 705 € (principalement dû au championnat d'Europe - 451 K€)

XIV – Elaboration des budgets

Le budget est élaboré en prenant en compte le réalisé des années précédentes. Nous nous projetons également sur les principaux axes à venir, les licences, les subventions, les modifications d'organisation, les évènements etc...

Ces budgets sont présentés au bureau puis au conseil d'administration et enfin à l'assemblée générale pour vote.

Le budget de l'année en cours est modifié si besoin par le CA qui arrête les comptes et est présenté à l'assemblée générale

XV – Conclusion

Cette saison conclut une olympiade qui se termine comme elle a commencé, sur un événement d'envergure internationale où la France se place en première nation.

Elle fut également marquée par d'importants investissements patrimoniaux comme la construction du centre national de haut niveau.

Nous avons également eu deux contrôles sociaux et fiscaux. Malgré cela nous avons toujours connu une progression des licences et nous avons conservé une stabilité des dépenses grâce aux méthodes de contrôle et de gestion mis en place au cours de cette olympiade.

Le suivi rigoureux et les procédures mises en place nous ont permis de dégager des résultats positifs durant ces quatre années.

Nous sommes satisfaits de conclure cet exercice 15/16 sur un résultat « exceptionnel » de 477 K€, dû principalement à une progression forte des licences ainsi qu'à une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la fédération.

5

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présentation : Madame Raphaële TERQUEM – Commissaire aux Comptes

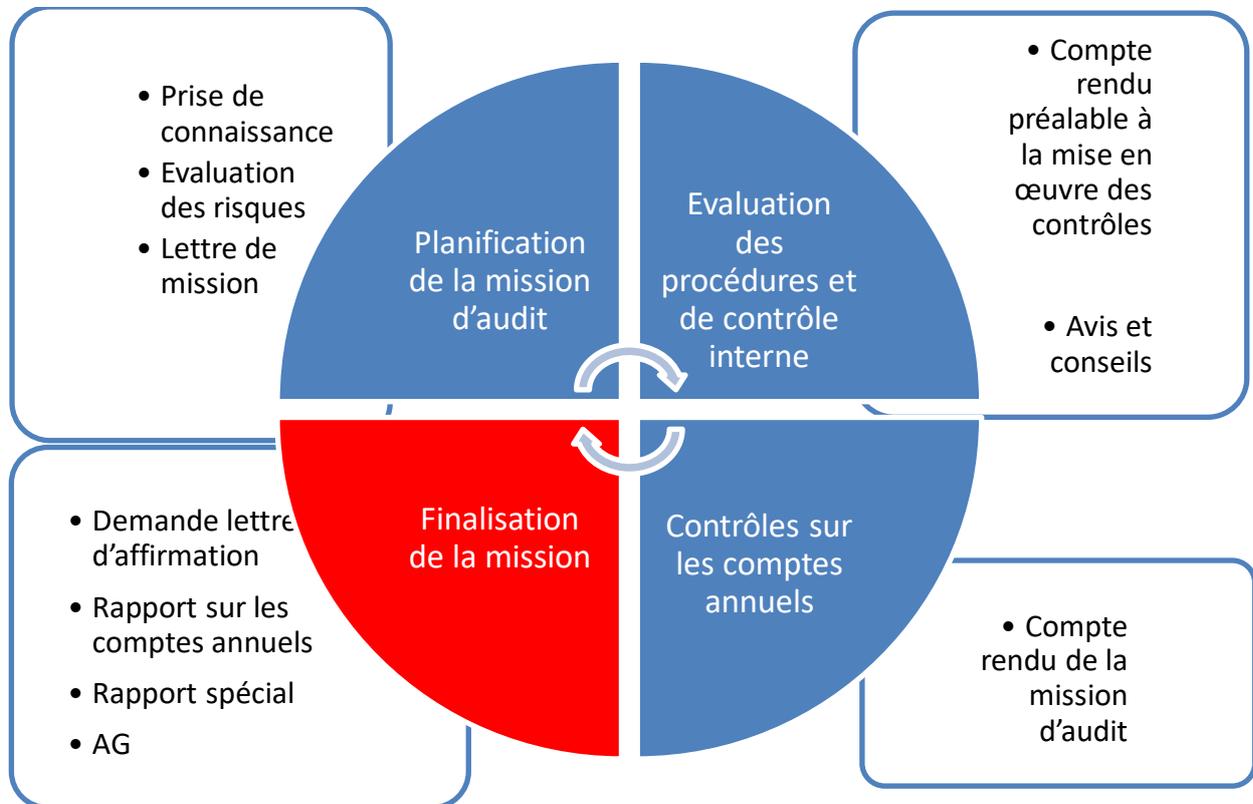
Mesdames, Messieurs les membres, Monsieur le Président,

Le commissariat aux comptes est une mission légale et c'est en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale de janvier 2016 que je me présente devant vous en tant que Commissaire aux Comptes de votre fédération. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en la circonstance.

L'audit légal est réalisé dans le respect des dispositions légales et défini par de nombreuses réglementations (code de commerce, normes d'exercice professionnel de la mission de commissariat aux comptes, règlements comptables relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, réglementation fiscale et sociale applicable en France).

Je vais faire preuve de pédagogie par rapport à la démarche d'audit pour vous expliquer le rôle du Commissaire aux comptes qui peut se résumer en 4 étapes :

- La planification de la mission d'audit
- L'évaluation des procédures et du contrôle interne
- Le contrôle sur les comptes annuels
- La finalisation de la mission.



Les comptes annuels ont été présentés au Conseil d'administration le 25 novembre 2016 par Monsieur Philippe BOULET, Trésorier Général.

Monsieur Philippe BOULET a commenté les écarts significatifs entre le budget prévisionnel et le réalisé pour l'exercice 2015/16, dans un esprit de transparence financière comme il l'a fait devant vous.

Lors de ce Conseil d'Administration, j'ai présenté le déroulement de la mission d'audit légal, la démarche d'audit, les conclusions de l'étude des procédures administratives et financières, des avis et conseils pour améliorer les faiblesses identifiées, le programme de contrôle des comptes et les conclusions qui en découlent.

Après un moment d'échanges, les membres du Conseil d'administration ont arrêté les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés.

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, se présente en trois parties que sont :

- L'opinion sur les comptes annuels

J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de méthode de comptabilisation des licences (qui étaient antérieurement comptabilisées en prestation de services, reclassées en ressources statutaires).

➤ La justification des appréciations

Cette partie permet au Commissaire aux comptes d'explicitier, et donc de motiver l'opinion émise, notamment en présence de particularités ou d'estimations comptables importantes basées sur des données subjectives.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode de comptabilisation des licences et de la présentation qui en est faite.

Les autres éléments comptabilisés ne relèvent pas d'estimations subjectives. La réglementation comptable est appliquée, ne nécessitant pas de justification particulière de notre appréciation.

➤ Les vérifications et informations spécifiques.

Le Commissaire aux comptes est le garant de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans :

- le rapport de gestion du Trésorier,
- les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

C'est pourquoi j'ai contrôlé le rapport sur la situation financière émis par le Trésorier et le rapport du Président qui mentionnent des chiffres issus de la comptabilité. Je n'ai aucune remarque à formuler à la suite de ces vérifications sur le contenu de ces rapports.

6

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2015/2016

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, après en avoir délibéré, approuve les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 août 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports, avec une voix contre (M. FABRE – Yvelines).

7

APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées sont régies par les articles L.612-5, R.612-6 et R.612-7 du Code de commerce, qui précisent que :

- Une convention réglementée est une convention passée directement ou par personne interposée entre la Fédération et l'un de ses administrateurs,
- Il revient au Président de la Fédération d'avertir le Commissaire aux comptes de l'existence de conventions réglementées,
- Le Commissaire aux comptes présente à l'Assemblée Générale un rapport sur les conventions réglementées,
- Ce rapport décrit les modalités de ces conventions, indique l'identité de l'administrateur concerné et donne toute indication permettant à l'Assemblée Générale d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion des conventions analysées afin de procéder au vote sur son approbation,
- l'Assemblée Générale statue sur ce rapport.

La Commissaire aux Comptes a été avisée d'une convention. Il s'agit de la convention de rémunération du Président, Monsieur Francis DIDIER est rémunéré au titre de son mandat de président de la Fédération. Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 et clôt le 31 août 2016, il a perçu une rémunération brute de 52 301 euros dont un avantage en nature de 8 899 euros en contrepartie de l'appartement dont il dispose.

Aucune autre convention réglementée n'a été portée à sa connaissance.

Question de Monsieur Thierry COUSINIE (Haute-Garonne) : Pouvez-vous préciser le montant du loyer de l'appartement ?

Réponse du Trésorier de la fédération : 1 784 euros mensuel charges comprises.

Question de Monsieur Thierry COUSINIE (Haute-Garonne) : Le bail est-il au nom de la fédération ?

Réponse de Monsieur Damien MAIRESSE, responsable financier de la fédération : Le montant du loyer est payé par la fédération et est retenue sur le salaire du Président une part forfaitaire inférieure au loyer correspondant à la réglementation URSSAF qui impose un barème, lequel a été scrupuleusement appliqué.

Après présentation du rapport spécial par le commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la convention règlementée mentionnée dans ledit rapport.

8

AFFECTATION DES RESULTATS

Avant l'affectation des résultats, l'assemblée générale après en avoir délibéré, donne quitus dans leur gestion au trésorier et à tous les membres du conseil d'administration, à l'unanimité.

L'assemblée générale après en avoir délibéré, approuve la proposition du conseil d'administration d'affecter les résultats de cet exercice (477 983 euros), en fond associatifs, à l'unanimité.

9

PRESENTATION DES CANDIDATS AU POSTE DE PRESIDENT DE LA FFKDA

Monsieur Maxime DELHOMME, Président de la commission électorale de la FFKDA, présente la commission qui a un rôle de scrutateur. Un membre étant absent, Madame DIDIER-BURGER (Moselle) se propose de compléter la commission.

Il est expliqué aux représentants des clubs le fonctionnement du vote ainsi que le contenu des enveloppes remises à chaque représentant lors de l'émargement.

Monsieur Maxime DELHOMME appelle les candidats au poste de Président de la FFKDA, par ordre alphabétique. Madame LESAIN et Monsieur DELBART ne sont pas présents.

Jean-Paul CLAIN (Seine-Maritime) demande le motif de l'absence de deux candidats sur quatre. La commission électorale n'a reçu aucune explication quant à l'absence de Madame LESAIN et Monsieur DELBART, et le déplore.

Le Président de la commission électorale lit l'article 21 des statuts de la FFKDA :
« *L'assemblée générale élit le président de la fédération lors d'une élection préalable à celle du conseil d'administration* ».

Philippe DIGNOIRE (Calvados) : De quelle manière le système de vote garanti l'anonymat ?

Un représentant de la société GEDICOM, explique que le code barre présent sur le coupon d'émargement permet seulement d'établir une liste d'émargement, lequel est complètement déconnecté des codes-barres présents sur les bulletins de vote en raison du nombre de voix spécifique à chaque département. Il est ensuite expliqué que le logiciel qui traite les bulletins de vote répond aux critères de la CNIL et est vérifié par un expert de la CNIL. Les deux codes-barres ne correspondent pas afin qu'il ne puisse pas être fait de rapprochement entre l'émargement et le nombre de voix de chacun. Le code barre sur les bulletins de vote permet seulement d'accélérer la lecture optique des bulletins.

Dès la clôture du vote, les bulletins sont scellés par un huissier qui ne dispose pas des fichiers et donc ne peut pas faire de rapprochements.

10

ELECTION DU PRESIDENT DE LA FFKDA

Monsieur Francis DIDIER est réélu au poste de Président de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées avec 92,31% des voies.

DIDIER FRANCIS	92,31%	Elu
COUSINIE THIERRY	7,49%	Non Elu
DELBART GERARD	0,20%	Non Elu
LESAIN JACQUELINE	0,00%	Non Elu

Monsieur Francis DIDIER remercie l'ensemble des représentants pour leur confiance, il assumera ses responsabilités pendant 4 ans.

11

PRESENTATION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

Monsieur Maxime DELHOMME, Président de la commission électorale de la FFKDA, explique les modalités du vote des membres du Conseil d'Administration puis appelle les candidats par ordre alphabétique.

12

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

○ PREMIER TOUR

Les personnes élues au poste de membre du Conseil d'Administration à l'issu du premier tour sont :

. BOULET PHILIPPE	92,53%		M	Elu
. ROMAN FRANCO	89,49%	MEDECIN	M	Elu
. ALVES PIRES ALCINO	82,15%		M	Elu
. MARTINEZ FRANCISCO	80,60%		M	Elu
. ORTEGA RAPHAEL	79,80%		M	Elu
. DUMONT GAMRA	75,68%		Féminine	Elu
. DALLERAC FRANCIS	74,69%		M	Elu
. BOBILLIER JEAN-PAUL	72,70%		M	Elu
. PUVELAND HERVE	72,34%		M	Elu
. ITIER ROGER	68,19%	Disciplines Associées	M	Elu
. BOUZRAR MARYVONNE	65,43%		Féminine	Elu
. LAURENCE BERNARDINA	64,90%		Féminine	Elu
. BUI-XUAN YVES	64,80%		M	Elu
. MARMION CHANTAL	63,88%		Féminine	Elu
. LAUFFENBURGER PATRICK	61,37%		M	Elu
. HERNANDEZ JOSE	59,51%		M	Elu
. BELRHITI CATHERINE	59,32%		Féminine	Elu
. CHEREAU FRANCK	57,25%		M	Elu
. PERONNET DOMINIQUE	56,56%		Féminine	Elu
. PONTABRI PIERRETTE	56,00%		Féminine	Elu
. BENHAMOU ERIC	50,80%	Disciplines	M	Elu

		Associées		
. VENET GILLES	50,43%		M	Elu

Les personnes non-élues au poste de membre du Conseil d'Administration à l'issue du premier tour sont :

CHEVALIER MICHEL	49,40%		M	Non Elu
MECHAIN GEORGES	47,15%	Disciplines Associées	M	Non Elu
METTLER DENIS	46,25%		M	Non Elu
SEVE PATRICE	44,91%	Disciplines Associées	M	Non Elu
JULHE JEAN-LOUIS	44,70%	Disciplines Associées	M	Non Elu
DELPEYROUX PIERRE	44,54%		M	Non Elu
GAUTIER CHRISTINE	44,13%		Féminine	Non Elu
DENANTE PASCALE	41,07%		Féminine	Non Elu
DEBACK ROBERT	37,87%		M	Non Elu
GOUTTENOIRE-AMION CORINNE	34,45%		Féminine	Non Elu
ALLIAN ANNE-LISE	30,67%		Féminine	Non Elu
CONEJO ALICIA	29,06%		Féminine	Non Elu
BRESSY FRANCE	27,92%		Féminine	Non Elu
VALENTI FRANCK	25,01%		M	Non Elu
GEORGEON ALAIN	22,99%		M	Non Elu
MAUNIT XAVIER	22,06%	Disciplines Associées	M	Non Elu
DHERBECOURT PHILIPPE	21,82%		M	Non Elu
QUEMIN MONIQUE	20,19%		Féminine	Non Elu
FENELON FRANCOIS	13,98%		M	Non Elu
COUSINIE THIERRY	12,40%		M	Non Elu
GRAF WILLIAM	11,46%		M	Non Elu
DELBART GERARD	11,29%		M	Non Elu
FASQUELLE MARC	8,69%		M	Non Elu
DEMARINIS DENIS	8,11%		M	Non Elu
ROS THIERRY	7,39%		M	Non Elu
DA SILVA LOUIS	7,21%		M	Non Elu
GRANET JEAN-LOUIS	6,49%		M	Non Elu
SPANG RONALD	6,32%		M	Non Elu
KOEPFERT DOMINIQUE	4,98%		M	Non Elu
LESAIN JACQUELINE	3,96%		Féminine	Non Elu

○ SECOND TOUR

Les personnes élues au poste de membre du Conseil d'Administration à l'issu du second tour sont :

. GAUTIER CHRISTINE	58,31%		Féminine	Elu
. DENANTE PASCALE	49,73%		Féminine	Elu
. GOUTTENOIRE-AMION CORINNE	47,73%		Féminine	Elu
. MECHAIN GEORGES	47,62%	Disciplines Associées	M	Elu
. METTLER DENIS	43,52%		M	Elu
. CHEVALIER MICHEL	41,75%		M	Elu
. SEVE PATRICE	40,68%	Disciplines Associées	M	Elu
. ALLIAN ANNE-LISE	40,62%		Féminine	Elu
. DELPEYROUX PIERRE	39,22%		M	Elu

Les personnes non-élues au poste de membre du Conseil d'Administration à l'issu du second tour sont :

JULHE JEAN-LOUIS	35.34 %		M	Non Elu
CONEJO ALICIA	35.09 %		Féminin e	Non Elu
BRESSY France	31.27 %		Féminin e	Non Elu
DEBACK ROBERT	30.74 %		M	Non Elu
GEORGEON ALAIN	23.57 %		M	Non Elu
MAUNIT XAVIER	18.83 %	Disciplines Associées	M	Non Elu
VALENTI FRANCK	18.13 %		M	Non Elu
QUEMIN MONIQUE	16.18 %		Féminin e	Non Elu
DHERBECOURT PHILIPPE	14.04 %		M	Non Elu
FENELON FRANCOIS	9.26 %		M	Non Elu
GRANET JEAN-LOUIS	4.17 %		M	Non Elu
COUSINIE THIERRY	4.03 %		M	Non Elu
GRAF WILLIAM	3.94 %		M	Non Elu

SPANG RONALD	3.16 %		M	Non Elu
ROS THIERRY	3.01 %		M	Non Elu
DA SILVA LOUIS	2.91 %		M	Non Elu
DELBART GERARD	2.84 %		M	Non Elu
KOEPFERT DOMINIQUE	2.13 %		M	Non Elu
LESAIN JACQUELINE	1.68 %		Féminin e	Non Elu
DEMARINIS DENIS	1.03 %		M	Non Elu
FASQUELLE MARC	0.46 %		M	Non Elu

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées est en conséquence composé des 32 membres suivants :

- DIDIER FRANCIS
- BOULET PHILIPPE
- ROMAN FRANCO
- ALVES PIRES ALCINO
- MARTINEZ FRANCISCO
- ORTEGA RAPHAEL
- DUMONT GAMRA
- DALLERAC FRANCIS
- BOBILLIER JEAN-PAUL
- PUVELAND HERVE
- ITIER ROGER
- BOUZRAR MARYVONNE
- LAURENCE BERNARDINA
- BUI-XUAN YVES
- MARMION CHANTAL
- LAUFFENBURGER PATRICK
- HERNANDEZ JOSE
- BELRHITI CATHERINE
- CHEREAU FRANCK
- PERONNET DOMINIQUE
- PONTABRI PIERRETTE
- BENHAMOU ERIC
- VENET GILLES
- GAUTIER CHRISTINE
- DENANTE PASCALE
- GUTTENOIRE-AMION CORINNE
- MECHAIN GEORGES

- METTLER DENIS
- CHEVALIER MICHEL
- SEVE PATRICE
- ALLIAN ANNE-LISE
- DELPEYROUX PIERRE

13

FIXATION DU MONTANT DES LICENCES POUR LA SAISON 2017/2018

Le Président rappelle que la Fédération a pour politique d'augmenter le prix de la licence d'un euro tous les deux ans.

L'euro supplémentaire devra être affecté aux nouvelles ligues régionales.

Il est demandé de détailler le montant du prix de la licence qui est affecté à chaque structure déconcentrée. Les Comité Départementaux reçoivent 2 euros par licence, les Zones Interdépartementales 4 euros et la Ligue Régionale 1 euro.

Question de Monsieur PACAUD J.C. (Loire Atlantique) : Pour les anciennes ligues qui deviennent des ligues régionales sans fusion entre plusieurs ligues, l'euro supplémentaire est-il tout de même affecté à la Ligue Régionale ? Réponse du Président : Rien ne change pour ces régions en termes de subventions (Centre val de Loire – Normandie – Pays de la Loire – Bretagne), elles continuent d'être subventionnées à hauteur de 4 €.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe le montant de la licence délivrée par la fédération à 37 € pour la saison 2017/2018, avec un représentant contre.

14

FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose le maintien à 20 € le montant des passeports sportifs adultes et à 12 € le montant des passeports sportifs enfants.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 20 € le montant des passeports sportifs adultes et à 12 € le montant des passeports sportifs enfants délivrés par la fédération par l'intermédiaire des ligues régionales pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

15

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DE LA REDEVANCE POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose de passer à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2017/2018.

Suite aux remontées de certains départements en difficulté, il a été envisagé d'augmenter le prix des passages de grades, dont les recettes ne bénéficient qu'aux organes déconcentrés. Le montant du passage de grades est actuellement de 40 €.

La réflexion doit se faire en prenant en considération le coût des passages de grades pour les organisateurs. Les 1^{er} et 2^{ème} Dans seront organisés dans les Comités Départementaux, les 3^{ème} et 4^{ème} Dans dans les Zones Interdépartementales et le 5^{ème} Dan dans les Ligues Régionales. Il faudra repenser l'organisation des passages de grades pour avoir plus de souplesse et de flexibilité dans l'organisation (ex : mutualisation de passages entre plusieurs petits départements, passage du 3^{ème} dan dans les départements qui en ont les moyens, si une structure n'est pas en mesure d'organiser un passage il faut l'organiser par défaut à l'étage supérieur).

Monsieur BEZRICHE D. (Rhône) fait une proposition pour n'augmenter le prix du passage de grades qu'à 45 € car l'augmentation proposée équivaut à une hausse conséquente pour les licenciés de 25% du prix du passage de grades. Cette proposition n'est pas retenue par l'assemblée générale.

Monsieur POUPEE J. (Corrèze) fait remarquer que sur le prix du passage de grade une partie est reversée à la fédération (10 € sur les 40 € actuellement). Le prix reversé à la fédération évoluera-t-il si le prix du passage est augmenté ? Réponse du Président : les 10 € correspondent au coût de fabrication, frais fixes, qui ne changeront pas malgré l'augmentation du prix du passage de grades.

Monsieur GRAFF W. (Gard) insiste sur le fait que les comités départementaux ont de nombreuses missions et peu de moyens pour y répondre.

Monsieur DEHAS H. (Ardennes) attire l'attention sur la baisse du bénévolat (arbitrage, passage de grades, compétitions) notamment dans les départements étendus géographiquement.

Monsieur BEZRICHE D. (Rhône) précise que les candidats aux passages de grades font également beaucoup de kilomètres pour pouvoir passer leurs grades, il ne faudrait pas, en plus, avec l'augmentation importante du prix du passage, dissuader les candidats.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, passe le montant des passages de grades à 50 € et le montant de la redevance pour la saison 2017/2018 à 150 €, à la majorité.

16

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 200 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2017/2018.

Monsieur MAUNIT X. (Mayenne) considère qu'en raison de l'augmentation du prix des passages de grades, il faut également augmenter celui de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers. Il propose d'augmenter le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers à 240 € (augmentation de 20%).

Monsieur BLANCARD J. (Yvelines) propose d'augmenter de 25% soit de passer à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers.

Monsieur (Savoie) : A qui est reversé cette somme ? Réponse du Président : l'homologation des grades exceptionnels et étrangers est une compétence exclusivement fédérale. En pratique c'est un dossier qui est déposé par le candidat pour que la fédération homologue un grade qu'il aurait passé à l'étranger. Le système a été mis en place pour éviter l'afflux de dossiers.

Le Président insiste sur le fait que les représentants des clubs sont en train de vouloir augmenter le prix d'une ressource fédérale qui n'est en rien reversée aux organes déconcentrés. Il rappelle également que se sont souvent les départements qui paient pour le dépôt de dossiers de grades exceptionnels pour leurs licenciés.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, passe à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

17

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE CERTIFICAT BODY KARATE POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 100 € le prix de la formation relative au certificat body karaté, pour la saison 2017/2018.

Le Président précise que cette formation étant organisée par les organes déconcentrés, les recettes sont exclusivement pour les organes déconcentrés.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 100 € le prix de la formation relative au certificat body karaté, pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

18

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR L'AFA, LE DAF ET LE DIF POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose le maintien à 30 € du montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2017/2018.

Le Président précise encore que ces formations étant organisées par les organes déconcentrés, les recettes sont exclusivement pour les organes déconcentrés.

Monsieur FLEURANT P. (Meurthe et Moselle) propose d'augmenter le prix de l'AFA de 10 € ce qui revient à passer à 40 € le montant de l'AFA.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2017/2018, à la majorité.

19

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION CQP POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil d'Administration, propose le maintien 550 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2017/2018.

MAUNIT X. (Mayenne) : L'organisation de cette formation devra revenir aux Ligues Régionales, quel est le coût de l'organisation d'une telle formation pour 10 candidats ? Le Président : Actuellement il y a 2 CQP par an et par zone (Nord et Sud), pour parvenir à l'équilibre, il ne faut pas qu'il y ait moins de 20 candidats par session.

Pour les régions où le nombre de licenciés n'est pas suffisant pour avoir un potentiel de candidat suffisant, il faudra penser à mutualiser les sessions.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 550 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

20

FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS FEDERALES

Le Conseil d'Administration, propose le maintien du montant des inscriptions aux compétitions fédérales (hors championnat) à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2017/2018.

Le Secrétaire Général précise que la mise en place d'un droit d'inscription pour les compétitions fédérales hors championnat (Coupes et Opens) a permis de faire baisser l'absentéisme sur ces compétitions et ainsi mieux prévoir le coût de la compétition notamment en termes d'arbitrage.

MAUNIT X. (Mayenne) : N'est-il pas possible d'également demander des droits d'inscription pour les championnats ? Réponse du Président : La fédération n'a pas de problème d'absentéisme sur les championnats qu'elle organise puisque les compétiteurs passent par les qualifications. La question peut en revanche se poser

pour l'organisation du premier niveau de championnat qualificatif dans les départements.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant des inscriptions aux compétitions fédérales (hors championnat) à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

21

ADOPTION DU BUDGET 2017/2018

Chers Délégués de départements et de ligues, chers Présidents.

Nous avons, dans cette présentation budgétaire, modifié le prévisionnel 2016/ 2017 et établi le budget 2017/2018.

Ce rapport évoque successivement :

- Les produits,
- Les charges administratives,
- Les charges sportives,

Les budgets ont été établis par le service comptabilité, validés par le bureau et le conseil d'administration avant le vote par l'assemblée générale.

Le budget de l'exercice 2016/2017 fait ressortir un résultat positif de 132 500 euros.

Le budget de l'exercice 2017/2018 fait ressortir un résultat positif de 132 500 euros.

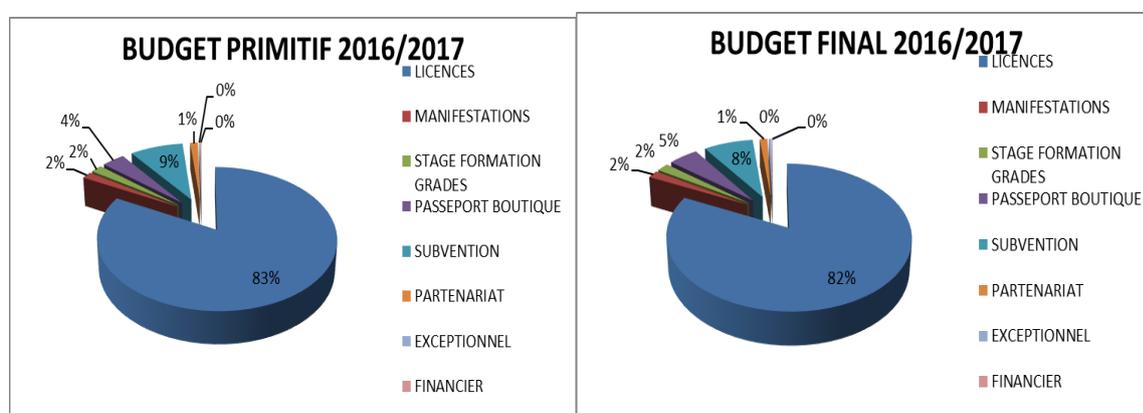
- Comparaison budget primitif et final 2016/2017 -

Le budget primitif 2016/2017 a été modifié pour correspondre le plus possible à la réalité des recettes et des dépenses. Une politique a été mise en place pour économiser sur les postes où cela s'avère réalisable.

Il en ressort un résultat positif de 132 500 euros contre 252 500 euros initialement prévu.

Produits	Budget primitif 2016/2017	Budget final 2016/2017	Variation
Licences	8 640 000 €	8 928 000 €	3,33%
Manifestations	169 000 €	183 500 €	8,58%

Stages formations grades	192 000 €	207 000 €	7,81%
Passeports boutique	381 000 €	507 000 €	33,07%
Subventions	889 000 €	845 000 €	-4,95%
Partenariats	130 000 €	130 000 €	0,00%
Exceptionnel	20 000 €	45 000 €	125,00%
Financier	15 000 €	15 000 €	0,00%
Total	10 436 000 €	10 860 500 €	4,07%



Produits :

La hausse des produits s'explique principalement sur les postes suivants :

Le premier est celui des « licences ». Le nombre prévisionnel était de 240 000. Il a été augmenté 248 000 de manière à se rapprocher le plus près de la réalité tout en restant prudent.

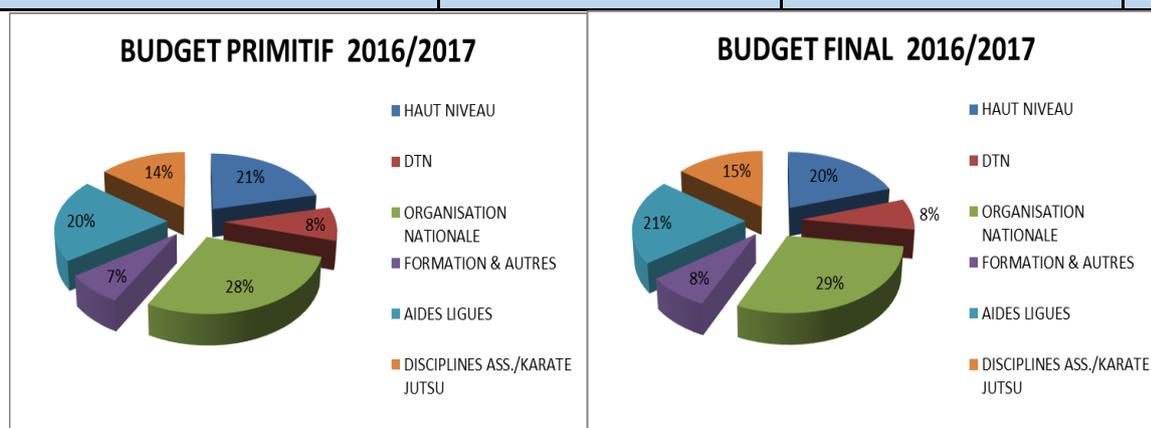
Le second poste concerne les passeports et boutique qui a été sous-estimé les années antérieures ce qui nous a conduit à une hausse de 126 K€

Le dernier poste concerne les subventions de la MJS qui ont baissé en 15/16 principalement due à la part du haut niveau Wushu qui est passée de 60 K€ à 30 K€

Charges :

Les charges ont été remaniées pour correspondre à la réalité des dépenses. Il en résulte une hausse de 5,78 % semblable à celle des produits 4,07 %.

Charges Administratives	Budget primitif 2016/2017	Budget final 2016/2017	Evolution
Services	1 187 500 €	1 195 000 €	0,63%
Fonctionnement	344 500 €	407 000 €	18,14%
Charges	769 000 €	820 000 €	6,63%
Gestion financière	100 000 €	100 000 €	0,00%
Achats	419 000 €	475 000 €	13,37%
Promotion fédérale	380 000 €	405 000 €	6,58%
Elus et commissions	339 000 €	357 500 €	5,46%
Exceptionnelles	31 000 €	41 000 €	32,26%
Amortissement	70 000 €	50 000 €	-28,57%
Total	3 640 000 €	3 850 500 €	5,78%



Charges administratives :

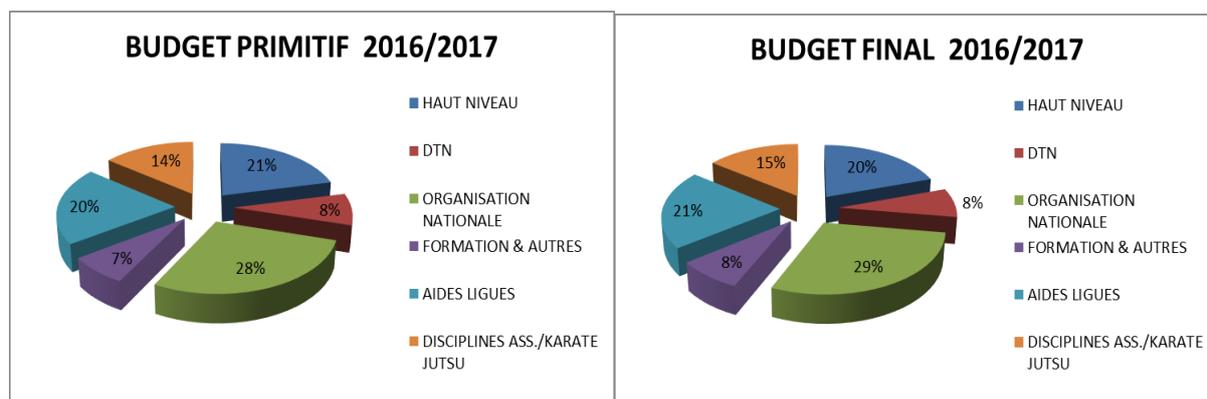
Hausse de 5,78 %. Les dépenses réalisées sur 2015/2016 ont permis d'effectuer des ajustements principalement sur les postes suivants :

Fonctionnement : Prise en compte de l'embauche d'une juriste pour renforcer le fonctionnement du service juridique.

Charges : au cours de la saison 2015/2016 la fédération a signé 4 nouveaux baux de location 3 appartements et 1 local à usage de bureau. La hausse correspond à la prise en compte de ces derniers.

Achats : les achats de la boutique augmentent car nous avons pris en compte la variation des stocks qui ne sera pas en notre faveur durant cette saison.

Charges Sportives	Budget primitif 2016/2017	Budget final 2016/2017	Variation
Haut niveau	1 392 000 €	1 363 500 €	-2,05%
DTN	544 000 €	525 000 €	-3,49%
Organisation nationale	1 842 500 €	2 003 500 €	8,74%
Formation & autres	486 500 €	552 000 €	13,46%
Aides ligues	1 339 000 €	1 432 000 €	6,95%
Disciplines ass./karaté jutsu	939 500 €	1 001 500 €	6,60%
Total	6 543 500 €	6 877 500 €	5,10%



Charges sportives :

Les charges sportives croissent de +5,10 %.

L'augmentation est due principalement à l'ajustement du poste « organisation nationale » afin de prendre en compte la hausse du nombre de compétitions au calendrier fédéral.

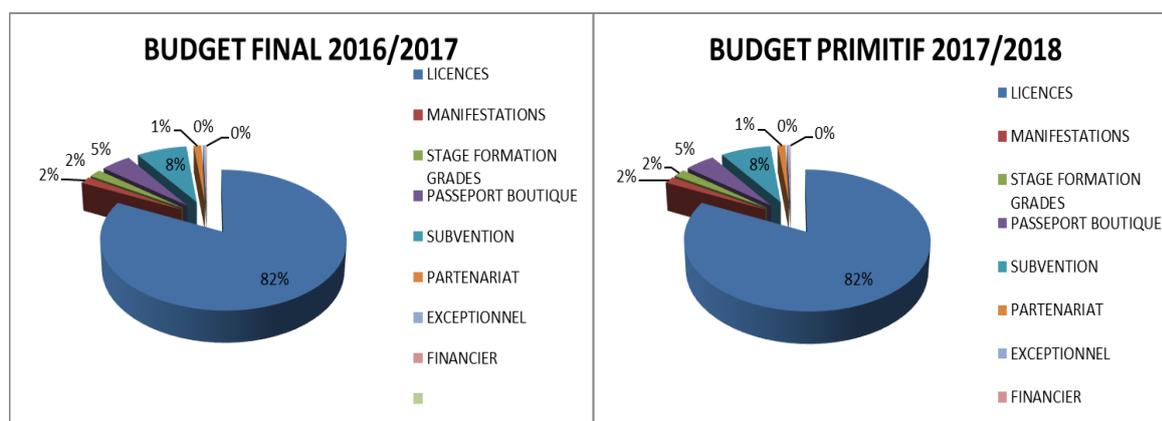
- Présentation Budget primitif 2017/2018 -

Produits	Budget final 2016/2017	Budget primitif 2017/2018	Variation
Licences	8 928 000 €	8 928 000 €	0,00%
Manifestations	183 500 €	183 500 €	0,00%
Stages formations grades	207 000 €	507 000 €	0,00%

Passeports boutique	507 000 €	507 000 €	0,00%
Subventions	845 000 €	845 000 €	0,00%
Partenariats	130 000 €	130 000 €	0,00%
Exceptionnel	45 000 €	45 000 €	0,00%
Financier	15 000 €	15 000 €	0,00%
Total	10 860 500 €	10 860 500 €	0,00%

Le budget 2017/2018 a été établi en prenant en considération le réalisé 2015/2016 et le budget final 2016/2017. Les besoins des services ont été pris en considération. Ce budget primitif sera ajusté en fonction du réalisé 2016/2017 et présenté en conseil d'administration pour validation.

Il ressort un résultat positif de 132 500 euros. Le budget 2017/2018 est calqué sur le budget 2016/2017 car selon notre connaissance à ce jour il ne devrait pas y avoir changement majeur ou d'évènement important durant cet exercice.



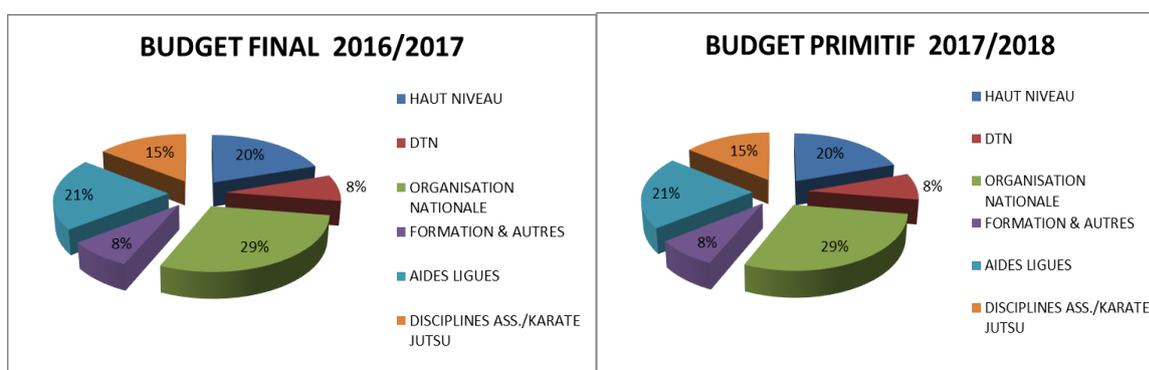
Produits :

Le nombre de licences prévisionnel est établi à 248.000.

Charges administratives :

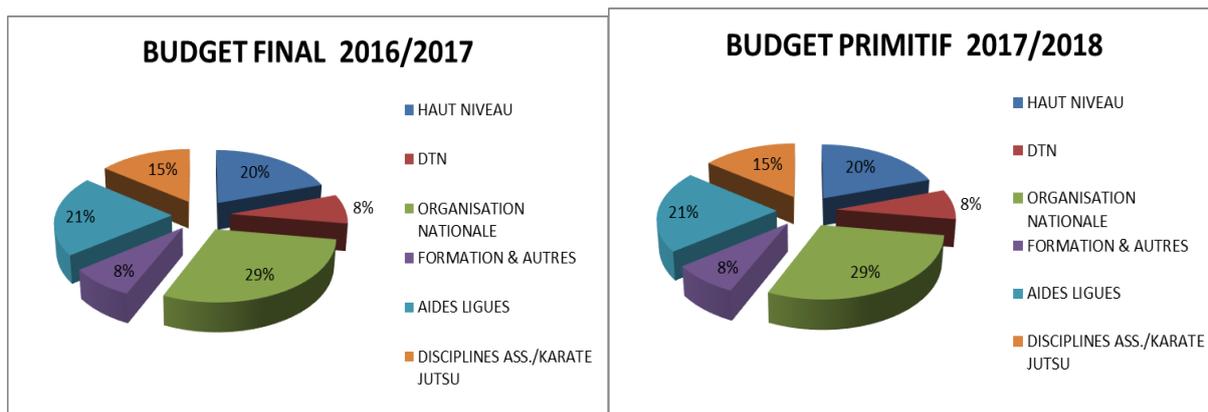
Charges Administratives	Budget final 2016/2017	Budget primitif 2017/2018	Variation
Services	1 195 000 €	1 195 000 €	0,00%
Fonctionnement	407 000 €	407 000 €	0,00%
Charges	820 000 €	820 000 €	0,00%

Gestion financière	100 000 €	100 000 €	0,00%
Achats	475 000 €	475 000 €	0,00%
Promotion fédérale	405 000 €	405 000 €	0,00%
Elus et commissions	357 500 €	357 500 €	0,00%
Exceptionnelles	41 000 €	41 000 €	0,00%
Amortissement	50 000 €	50 000 €	0,00%
Total	3 850 500 €	3 850 500 €	0,00%



Charges sportives :

Charges Sportives	Budget final 2016/2017	Budget primitif 2017/2018	Variation
Haut niveau	1 363 500 €	1 363 000 €	0,00%
DTN	525 000 €	525 000 €	0,00%
Organisation nationale	2 003 500 €	2 003 500 €	0,00%
Formation & autres	552 000 €	552 000 €	0,00%
Aides ligues	1 432 000 €	1 432 000 €	0,00%
Disciplines ass./karate justu	1 001 500 €	1 001 500 €	0,00%
Total	6 877 500 €	6 877 500 €	0,00%



- Conclusion -

Le budget 2017/2018 est marqué par une difficulté de projection au moment de son établissement. Des modifications seront faites en début de saison sportive, puis il sera présenté à la prochaine assemblée générale.

Nous restons attentifs tout au long de l'année sur le suivi du réalisé par rapport au budget afin de pouvoir prévenir ou contenir d'éventuels dépassements non prévus.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

22

ADOPTION DU MONTANT DE LA COTISATION FEDERALE

Le Conseil d'Administration propose le maintien le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales, à 250 €, et dont 65 % du montant sera attribué à la zone interdépartementale et 35 % sera attribué au comité départemental, pour la saison 2017/2018.

GRAF W. insiste sur le fait que les 35% de la cotisation reversé aux comités départementaux n'est pas suffisant contenu des missions que doivent assumer les comités.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales, à 250 €, et dont 65 % du montant sera attribué à la zone interdépartementale et 35 % sera attribué au comité départemental, pour la saison 2017/2018, à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS DES STRUCTURES DECONCENTREES

Le Conseil d'Administration propose une nouvelle résolution : fixer le montant des inscriptions aux compétitions des structures déconcentrées à 3 € pour les individuels et à 8 € pour les équipes, pour la saison 2017/2018.

Pour que la pratique soit légale et non susceptible de recours, il faut que la règle soit votée en assemblée générale afin qu'elle soit la même pour tous, quel que soit le lieu de la prise de licence.

L'esprit de cette résolution est d'éviter que les clubs inscrivent des compétiteurs qui ne viennent pas.

Le président insiste sur le fait que les montants qui seront votés par l'assemblée générale fédérale ne seront que des maximums qui pourront être réduits par chaque assemblée générale d'organe déconcentré (sur le même système que la cotisation fédérale).

La question que l'assemblée générale doit se poser est de savoir sur quelle compétition appliquer ce nouveau droit d'inscription : Pour toutes les compétitions ou seulement pour les Coupes et Opens hors Championnat ?

Monsieur DE RANIERI D. (Bouches du Rhône) remarque que cette proposition est gênante pour les compétiteurs qui se seraient déjà acquittés d'un droit d'inscription lors d'une première compétition qualificative et qui bien qu'ils aient acquis le droit de participer à la compétition sur le tatami en se qualifiant, ne puisse y participer faute de s'acquitter une seconde fois d'un droit d'inscription.

Il est remarqué que même si un département a pour politique de ne pas faire payer de droit d'inscription aux compétitions qu'il organise, le risque est qu'aux niveaux supérieurs (Zones Interdépartementales et/ou Ligue Régionale) une politique différente soit appliquée. Cela obligerait des compétiteurs qualifiés pour l'échelon supérieur à payer un droit d'inscription à chaque niveau de championnat. Le Président répond qu'il faut que les différents échelons aient une politique collective afin d'essayer d'appliquer la même règle.

Question : En pratique ce sont les comités départementaux qui inscrivent les compétiteurs pour les zones interdépartementales. De même se sont les zones

interdépartementales qui devront inscrire les compétiteurs qualifiés aux championnats régionaux. Qui devra s'acquitter des droits d'inscription ?

Le Président répond que dans la réglementation, le comité départemental et la zone interdépartementale ne font qu'envoyer la liste des qualifiés à l'échelon supérieur. C'est le club qui devra payer à l'organisateur, et non les comités départementaux et les zones interdépartementales. Il faudra préciser dans la réglementation des compétitions que c'est au club de confirmer l'inscription de son compétiteur qualifié.

MAUNIT X. (Mayenne) propose qu'en même temps que le département transmet la liste des compétiteurs qualifiés à la zone interdépartementale, il envoie au compétiteur qualifié un courrier lui demandant de confirmer son inscription à la zone en payant le droit d'inscription.

Question : Est-il possible de mettre en place un système au niveau des organes déconcentrés permettant de payer les droits d'inscription dès l'inscription sur le site internet par carte bleue, comme ce qui existe pour le paiement des compétitions fédérales ? La question va être étudiée.

Question : Lorsque qu'entre deux compétitions qualificatives il y a une semaine d'écart, comment procéder pour le paiement des droits d'inscription ? Le Président répond que la mise en place du paiement électronique pour les organes déconcentrés pourraient solutionner ce problème.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe le montant maximum des inscriptions aux compétitions des structures déconcentrées à 3 € pour les individuels et à 8 € pour les équipes, pour la saison 2017/2018, à la majorité. (2 contre).

24

PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN COMITE DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Le Conseil d'Administration propose de constituer un comité départemental de Mayotte.

Le Président rappelle qu'il est du pouvoir de l'Assemblée Générale de constituer un nouveau comité départemental, au même titre qu'il est du pouvoir de l'assemblée générale de démettre un comité.

Il est remarqué que le comité a adopté les nouveaux statuts-types de comité départemental et est donc en conformité.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de constituer un comité départemental de Mayotte, à l'unanimité.

25

ADOPTION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE

La modification du règlement disciplinaire fait suite à un arrêté ministériel du 1^{er} août 2016 qui oblige l'ensemble des Fédérations agréées à adopter un Règlement disciplinaire type. Il s'agit d'un document qui correspond exactement à l'arrêté, le Ministère ne laissant que très peu de latitude aux Fédérations pour l'adapter à leur propre fonctionnement.

Mario GRUMIC rappelle les principales modifications apportées par le nouveau règlement disciplinaire type :

- extension des personnes relevant du pouvoir disciplinaire dont le champ s'étend notamment à des personnes non licenciés (notion de dirigeant et de licencié de fait) ;
- les membres sont choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives, le Président de la fédération et les membres du conseil d'administration ne peuvent plus être simultanément membre d'un organe disciplinaire, de même que les Présidents des organes déconcentrés.
- possibilité d'organiser les commissions disciplinaires en conférence audiovisuelle ;
- réduction des délais notamment de convocation et d'appel ;
- actualisation et souplesse dans la définition de la liste des sanctions.

Le Secrétaire Général rappelle que cette commission est parfaitement indépendante des instances fédérales et de ses dirigeants.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les modifications du règlement disciplinaire, à l'unanimité.

PROJET D'ACHAT AUPRES DE LA COPROPRIETE ET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VIDE SOUS LA SALLE DE REUNION DU SIEGE FEDERAL

Le Conseil d'Administration propose d'accorder un investissement maximal de 210 000 € au projet d'achat auprès de la copropriété et d'aménagement d'un espace vide sous la salle de réunion du siège fédéral, dont 150 000 € seront financés via un emprunt bancaire et la différence sur les fonds propres fédéraux.

Le Président situe l'espace en question au sein du siège fédéral puis rappelle l'historique des démarches ayant été nécessaires à l'achat de « l'espace vide sous la salle de réunion de la Fédération » :

- obtention d'un permis de construire auprès de la mairie de Montrouge ;
- puis accord de la copropriété après 3 ans.

Question : Le local qui va être acquis pourrait-il être transformé en appartement ? Il s'agit d'un local à usage bureautique qui ne pourra être transformé en appartement sans une autorisation municipale.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, accorde un investissement maximal de 210 000 € au projet d'achat auprès de la copropriété et d'aménagement d'un espace vide sous la salle de réunion du siège fédéral, dont 150 000 € seront financés via un emprunt bancaire et la différence sur les fonds propres fédéraux, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEHAS H. (Ardennes) : Est-il possible pour les Présidents de comités départementaux d'avoir un listing des adresses mails des licenciés de leur département afin d'avoir accès directement à chacun des licenciés ? Pour des raisons de confidentialité de bases de données, la Fédération ne peut pas

transmettre aux comités des données à caractère personnel et ne peut rendre obligatoire la saisie de l'adresse mail sur la base de données fédérale.

Aucune autre question n'étant posée, le Secrétaire Général clôt l'Assemblée Générale extraordinaire.

Le Président

Francis DIDIER

Le Secrétaire Général

Alcino ALVES PIRES